

Délibération n°2025- 09

Mairie de  
COURZIEU

69690 Courzieu

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de COURZIEU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire.

Nombre : 15

Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

Étaient présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Monsieur BURLET Christophe, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur EUGENE François, Madame LEFLON Dominique, Monsieur BADOIL Daniel, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur JASNOWSKI Renaud,

Était absent excusé : Madame Céline MABON

Était absente : Madame LOMBARDO Carine, Monsieur VATTLET Thierry, Monsieur MICHEL Sébastien

Date de  
convocation :

14/02/2025

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur JASNOWSKI Renaud, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date d'affichage :

14/02/2025

Objet :

Approbation de la synthèse du plan de mobilité des territoires lyonnais

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités du 21 novembre 2024,

Considérant l'objectif de diminuer au moins par deux les émissions de polluants et de gaz à effet de serre et les quatre leviers d'actions identifiés,

Considérant le projet de réseau cible structurant et les priorités territoriales identifiées, notamment celles pour l'Ouest lyonnais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au plan de mobilité des territoires lyonnais assorti le vœu suivant :
  - ✓ Le projet de prolongement tram-train de l'Ouest Lyonnais de Sain Bel à La Giraudière soit mise en œuvre
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme.

A Courzieu, le 19 Février 2025

Le Maire, Jean-Bernard CHERBLANC

Le Secrétaire de Séance  
Renaud JASNOWSKI

